

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
COMITE DE POLE
PETR PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 23 JUIN 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	22	27

Date de convocation 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à vingt heures, le comité de pôle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en comité de pôle, salle Mansuy-rue de l'abbé Mansuy à BADONVILLER, sous la présidence de **Philippe DANIEL**, président.

Présents : **Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Francine GARNIER, Dominique GEORGE, Christian GEX, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Pascal PLUMET, Gérard RITZ.**

Excusée : **Laurie JOCHAUD DU PLESSIX** remplacée par **Francine GARNIER**.

Absents : **Fabrice BOYER, Laure VOURION**.

Procuration : **Jonathan KURKIENCY** donne procuration à **Linda KWIECIEN**, **Thierry MERCIER** donne procuration à **Maurice HERIAT**, **Catherine PAILLARD** donne procuration à **Jacques LAMBLIN**, **Christophe SONREL** donne procuration à **Olivier MARTET**, **René WAGNER** donne procuration à **Jacques LAVOIL**.

Voix consultatives : **Sophie LEHE** présente, **Claude RICHARD** excusé

Monsieur Philippe COLIN a été nommé secrétaire de séance

N° de délibération : 2021_043

Objet : Location de vélo à assistance électrique

Le PETR du Pays du Lunévillois, Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis 2018, est propriétaire d'une flotte de 28 vélos à assistance électrique (VAE) dont 2 triporteurs (vélos fabriqués par l'entreprise Wheel'e à Badonviller). 16 VAE sont actuellement mis à disposition des points d'accueils touristiques du territoire (Lunéville, Baccarat, Magnières et Bures) pour de la location touristique (à l'heure, à la demi-journée, à la journée).

Parmi les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, le vélo fait aujourd'hui l'objet de nombreuses attentions. Le plan national vélo lancé en septembre 2018 marque une volonté politique d'un déploiement « de la petite reine » au sein de nos territoires.

C'est pourquoi, le Pays du Lunévillois envisage à titre expérimental, pour une durée de 2 ans, la mise en place d'une offre de location moyenne et longue durée (1 semaine à 6 mois). Cette expérimentation s'adresse aux habitants du territoire, par l'intermédiaire des communes qui souhaitent tenter l'expérience.

L'intérêt de cette expérimentation est de permettre à l'usager d'essayer la mobilité à vélo, en particulier en vélo électrique. L'usager peut ainsi explorer sans risque cette nouvelle offre de mobilité et passer par la suite à une acquisition de vélo personnel.

Cette location sera encadrée par une convention tripartite (Pays du Lunévillois/Commune/Usager) qui précisera les règles d'utilisation et de fonctionnement du service.

Les tarifs proposés pour cette location sont (€ TTC) :

VAE	Triporteur
<ul style="list-style-type: none">• 1 semaine : 35 €• 2 semaines : 45 €• Mois : 55 €• Trimestre : 135 €• Semestre : 250 €• Caution : 200 €	<ul style="list-style-type: none">• 1 semaine : 40 €• 2 semaines : 50 €• Mois : 70 €• Trimestre : 200 €• Semestre : Non proposé• Caution : 400 €

À noter :

- Une convention de mandatement du maire permettra l'encaissement des abonnements et de la caution géré ensuite par la régie existante de la Maison du Tourisme,
- Les actifs pourront bénéficier de la prime transport (prise en charge de 50% du coût de l'abonnement par l'employeur),
- L'ensemble des recettes générés par la location des VAE sera encaissé par la Maison du Tourisme

Délibération :

Sur proposition de Monsieur le Vice-président et vu son rapport, le comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'une expérimentation de location de VAE
- **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus,
- **DECIDE D'IMPUTER** les recettes correspondantes à la perception des locations dans le cadre de la régie existante de la Maison du Tourisme
- **AUTORISE** le versement et le remboursement de la caution dans le cadre de la régie existante des cautions de location de la Maison du Tourisme,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à la mise en œuvre de cette expérimentation notamment la convention de location,
- **AUTORISE** le Président à appliquer des décotes jusqu'à la gratuité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le président, Philippe DANIEL

